

[Français]

LES SOINS DE SANTÉ

LA POSSIBILITÉ D'UTILISER L'HÉROÏNE EN MÉDECINE

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et elle concerne l'usage contrôlé de l'héroïne en médecine comme calmant afin de diminuer la douleur de milliers de malades chroniques, particulièrement dans les cas de cancer, et je vois que l'ancien président du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, l'honorable député de Hull (M. Isabelle), semble approuver ma demande. Lorsque j'avais la responsabilité de présider le Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, j'ai reçu beaucoup d'instances . . .

Mme le Président: A l'ordre! Ce sont des détails qui ont un intérêt certain, mais cela n'a pas sa place dans une question.

M. Roy: Oui, madame le Président. J'ai donc reçu des instances, et c'est le but de ma demande auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais lui demander si elle a l'intention de considérer, dans un délai raisonnable, l'usage contrôlé de l'héroïne en médecine et, dans l'affirmative, quels sont les normes et les critères généraux établis ou à établir afin d'approuver au Canada ce médicament dans des conditions d'usage précis, comme le recommandent 30 pays, y compris la Grande-Bretagne.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, les médecins canadiens n'ont pas eu d'expérience accumulée au cours des années quant à l'utilisation de l'héroïne comme calmant contre la douleur. L'approche que j'ai annoncée, et je peux le confirmer, consistera donc en des essais cliniques dans des unités palliatives de soins pour malades en phase terminale, un peu partout au pays, lesquels dureront de 12 à 18 mois et seront effectués selon un même protocole scientifique auquel nous sommes en train de travailler. J'ai aussi demandé à un comité d'experts de me préparer une monographie comprenant le pour et le contre de tous les calmants contre la douleur, afin de la faire imprimer pour l'usage des médecins; quant à un usage plus généralisé que celui-là, je suis incapable d'en parler actuellement.

● (1440)

[Traduction]

LE RÔLE DU COMITÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, à l'instar de bien des Canadiens, je tiens à féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir pris les initiatives qu'elle a prises à propos de cette expérience.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Si le président du comité de la santé et du bien-être social donne son approbation, moi aussi. En fait, j'ai un projet de loi d'initiative parlementaire demandant qu'on le fasse.

Que voulait dire le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans la déclaration qu'elle a faite à ce sujet le 16 mai; elle a alors déclaré ceci: «les membres du comité sont en

Questions orales

train d'étudier les données sur les différents aspects du problème et ils ont demandé à toutes les parties intéressées de présenter des mémoires.»? Au comité, je suppose. Le gouvernement a-t-il l'intention ensuite de permettre au comité permanent d'étudier cette situation du point de vue des mémoires qui ont été présentés et des rapports qui seront faits pour que la Chambre et surtout le comité puissent servir de tribune pour les nombreux autres Canadiens, comme les médecins et les autres personnes qui ne sont peut-être pas directement concernées mais que le sujet intéresse?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le député peut me reprendre si je me trompe, mais je me souviens maintenant qu'il a fait une demande analogue de renvoi au comité permanent il y a longtemps. Je dois dire que je ne l'ai pas encore étudiée et je crois que la question est très délicate, ce qui n'aidera pas à rendre le débat plus clair; nous devons tous être d'accord à ce sujet.

Si tout le monde juge cette solution acceptable, je préfère créer un comité d'experts qui recevra les mémoires d'experts sur les différents calmants et essayer de savoir ce que les Canadiens savent sur l'héroïne, en consultant principalement des documents scientifiques étrangers, pour préparer une monographie pratique pour les médecins.

Autrement dit, nous avons adopté une attitude pragmatique. Pour le moment, je crois que cette attitude ainsi que les résultats des essais cliniques, nous aideront tous. A un moment ultérieur, nous examinerons peut-être à nouveau la proposition que le député vient de faire.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES OFFRES D'ACHAT FAITES À DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES AMÉRICAINES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Le ministère de la justice des États-Unis a recommandé que la commission du commerce inter-états approuve l'achat par le CP au coût de 120 millions de dollars, soit l'offre la plus élevée, du tronçon de 770 milles qui relie Minneapolis et Kansas City et qui appartient actuellement à la société Rock Island and Pacific Railway.

D'autre part, le CN offre 250 millions de dollars pour acheter le tronçon de 3,100 milles qui appartient à une société ferroviaire, Milwaukee Road, qui a fait faillite.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment le CN et le CP peuvent se permettre d'acheter des voies ferrées aux États-Unis quand ils affirment ne pas avoir les moyens de réparer les voies ferrées de nos réseaux, ajoutant que ce sont les producteurs de grains et les contribuables qui devraient payer pour les faire réparer?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le Canada est le voisin des États-Unis, et les États-Unis sont le voisin du Canada.

Des voix: Bravo!